

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'An deux mil Seize, le 19 Décembre à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 14 Décembre 2016)

PRESENTS (es) : Mesdames TILLY, CAILLAT, MOINDJIE, DESSOY, DEVILLE.
Messieurs GILLET, FERY, ARZILLIER, LECLERC, PIGER, BINET, GOURDIER,

ABSENTS (es) : M. LE BOT, M. BAUDOU, M. SEVERIN (Pouvoir à Mme DESSOY)

Mme CAILLAT Anne-Marie a été nommée Secrétaire. Le procès-verbal des deux dernières séances sont lus et adoptés

Délibération n° 22/2016 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Délibération n° 23/2016 : Indemnité de Conseil du Comptable Mme Patricia THIERUS

Délibération n° 24/2016 : Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

Délibération n° 25/2016 : Mise en valeur de la Place Communale – Pose de Projecteurs

Délibération n° 26/2016 : Vente de terrains communaux

Vente des terrains communaux :

Suite à la présentation de Nord Est Aménagement Promotion pour la réalisation de deux lotissements d'habitat sur la commune, le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 26/2016 en date du 16/12/2016, de vendre 2 terrains, à savoir : une parcelle de 5053 m² située rue de Jouy et une parcelle de 5840 m² située rue des Bavolets. Sur chacune des parcelles nous envisageons de construire 2 logements locatifs sociaux pour les seniors et réfléchissons à l'implantation éventuelle d'une maison de santé.

Dès que le projet sera étudié et que l'aménagement des parcelles sera déterminé, une offre de vente sera réservée aux habitants de la commune avant d'être sur le marché.

Bilan Financier 2016 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan financier 2016 arrêté à la date du 12/12/2016. Peu d'investissement cette année encore car il restait à régler plusieurs factures sur les travaux d'aménagement du village notamment pour les Entreprises CTP et DRTP. Ces travaux devraient être soldés au 31/12/2016. Les reports sur 2017 sur les dépenses d'investissements non réglées s'il y a lieu ou sur les recettes non reçues seront repris début janvier (notamment le solde des subventions du programme des travaux d'aménagement)

Communauté Urbaine du Grand Reims :

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Les Mesneux rejoindra comme tout la Communauté de Communes Champagne Vesle, la nouvelle Communauté Urbaine du Grand Reims. La création de ce nouvel ensemble se fera dans le respect des principes suivants :

- Equité entre les Communes membres,
- Neutralité budgétaire et financière pour les communes,
- Neutralité fiscale pour les contribuables,
- Solidarité financière intercommunale.

Des mécanismes de neutralisation seront mis en place pour les budgets des communes et en matière fiscale pour les ménages et les entreprises.

Une analyse spécifique des répercussions financières sur notre commune est présentée aux membres du Conseil Municipal. Suite au transfert de compétences de la CCCV vers la CU des mécanismes de compensation seront mis en place, avec attributions de compensation si nécessaire. Une comparaison de la fiscalité de la commune et des ménages est présentée montrant que le passage à la CU n'entraînera pas de modifications de la pression fiscale. D'autres points sont également présentés :

- Dépenses et recettes de fonctionnement transférées à la CU,
- Modalités de traitement des emprunts contractés par la commune pour les dépenses de voiries,
- Dotations de solidarité communautaire.

Les grands principes financiers sont d'ores et déjà établis, mais des précisions sur certains points particuliers devront être demandées à la CU.

Syndicat du Rouillat, compte-rendu partiel par Mr Guy LECLERC de la réunion du mardi 6 décembre 2016

- Dissolution :

La Communauté urbaine du Grand Reims reprend la compétence « eau potable » le 1^{er} janvier 2017.

Le SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) du Rouillat sera donc dissous.

L'article 2 de l'arrêté de dissolution précise que le Conseil syndical reste en place jusqu'au vote du compte administratif 2016.

- Actif du Syndicat :

Par un vote à l'unanimité, le Conseil syndical souhaite que cet actif soit réparti entre les communes du Syndicat, au prorata de leur population.

- Période de transition :

Pendant la période de mise en place des services de la Communauté urbaine, le Président du Syndicat précise que les demandes d'interventions doivent encore être formulées auprès du Rouillat, qui transmettra ; ne pas oublier notamment de faire part des projets de la commune.

Questions Diverses :

- Les commissions vie locale et communication se réuniront début janvier afin de faire le bilan 2016 et de discuter des projets 2017.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le LUNDI 30 Janvier 2017.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 22 Décembre 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 19 Décembre 2016
LE MAIRE,**